



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 06 décembre 2017

Présents : Mmes BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée
MM. CALERO Jérémy, CARAYON Jean-Luc, MALRIC Paul, ORS Marc, ZOCCARATO Michel,

Absents : ALFRED Valérie, FRÖHLIG Karelle, CODINA Bernard M. excusés.

Secrétaire de séance : Mme DELRIEU Françoise.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 16 octobre 2017

1. Adoption du schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée des services de transports publics
2. Reconduction service commun d'instruction des autorisations du droit des sols
3. Rythmes scolaires
4. Agents recenseurs
5. Assistant de prévention
6. Modification temps de travail Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
7. Modification tableau des effectifs
8. DM Budget principal – Budget Multi-services

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

Le compte-rendu du 06 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. Adoption du schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée des services de transports publics

Le projet de SDA-Ad'AP décrit notamment la programmation des travaux d'aménagement des arrêts de transports publics situés sur le territoire communal et desservis par le réseau de Carcassonne Agglo, ainsi que la contribution de la commune qui en tant que gestionnaire de la voirie réalisera les travaux.

La Commune de Villalier prévoit une programmation suivante pour les arrêts situés dans la commune :

- Arrêt 1 – Village - Ligne Pépieux - Carcassonne : prévu post 2020 si non inclus dans les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village RD 620 ;
- Arrêt 2 – Village – Ligne Carcassonne – Pépieux : prévu post 2020 si non inclus dans les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village RD 620 ;
- Arrêt 3 : Le Cabagnol (dans les deux sens) : prévu post 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité la programmation et le financement des travaux par la commune, sous réserve que la commune ait les moyens financiers disponibles au moment de la réalisation des travaux, conformément au SDAP,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision. (*Délibération 2017-56*)

VOTANTS	9
Abstentions	0
Pour	9
Contre	0

2. Reconduction service commun d'instruction des autorisations du droit des sols

Le service ADS est un service mutualisé qui a été mis en place au 1^{er} juillet 2015, suite au désengagement de l'Etat. Il assure depuis lors, l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ce service constitue un service commun entre Carcassonne Agglo et les communes de son territoire, conformément aux dispositions des articles L.5211-4-2 DU Code Général des Collectivités Territoriales, et R.423-15 du Code de l'Urbanisme. La compétence en matière de délivrance des autorisations reste celle des Maires des communes.

La convention entre l'Agglo et la Commune arrive à échéance au 31.12.2017. Il est nécessaire de la reconduire, afin de permettre la poursuite de l'activité sans rupture pour les communes. Elle pourrait être reconduite pour la période 2018-2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- confie au service commun de Carcassonne Agglo l'instruction des autorisations de droit des sols sur le territoire communal, pour celles listées à la convention ci-jointe, conformément aux dispositions de l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme,
- approuve la convention pour la période 2018-2020, annexée à la présente délibération, réglant les modalités financières et de fonctionnement,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à l'application de cette décision. (*Délibération 2017-57*)

VOTANTS	9
Abstentions	0
Pour	9
Contre	0

3. Rythmes scolaires

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion avec la commission école et de sa rencontre avec les instituteurs, les parents d'élèves élus et la directrice de l'Alae.

Madame DELRIEU rend compte de son entrevue avec M. ICHE, Vice-Président du CIAS de Carcassonne Agglo.

Il en résulte que trois enseignants sur 5 souhaitent un retour à la semaine de 4 jours ; cette volonté de changement des rythmes scolaires paraît plus mitigée du côté des parents d'élèves.

Il est donc décidé de réaliser un sondage plus complet qui sera distribué avant les vacances de Noël. Et lors du prochain conseil municipal, les élus se prononceront sur la décision à transmettre concernant ces rythmes scolaires au conseil d'école.

4. Agents recenseurs

Comme expliqué lors du Conseil Municipal du 06 septembre 2017, le recensement de la population sur la commune va avoir lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

L'INSEE a découpé la commune en deux secteurs pour la réalisation de ce recensement ; deux agents communaux à temps non complet seront donc nommés agents recenseurs et non pas trois comme prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la nomination de deux agents à temps non complet en tant qu'agents recenseurs,
- décide que la rémunération de ces agents s'effectuera sur la base d'un montant global équivalent au montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la commune au titre de l'enquête de recensement 2018.
- décide que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents recenseurs seront inscrits au budget de l'exercice 2018. (*Délibération 2017-58*)

VOTANTS	9
Abstentions	0
Pour	9
Contre	0

5. Assistant de prévention

L'article 108-3 de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, introduit l'obligation de nommer un agent chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité sous la responsabilité de l'autorité territoriale.

Cette obligation s'applique à toutes les collectivités territoriales et l'agent de prévention peut être nommé parmi les agents de la commune.

Il est proposé que M. DEUMIER Dimitri soit désigné assistant de prévention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la désignation de cet agent en tant qu'assistant de prévention. (*Délibération 2017-59*)

VOTANTS	9
Abstentions	0
Pour	9
Contre	0

6. Modification temps de travail Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la séance du 16 octobre, la modification du temps de travail de l'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, a été acceptée.

Cette modification du temps de travail a été soumise au Comité Technique qui, dans sa séance du 10 novembre, a émis un avis favorable.

Ce changement de temps de travail sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2018. (*Délibération 2017-60*)

VOTANTS	9
Abstentions	0
Pour	9
Contre	0

7. Modification tableau des effectifs

Considérant la délibération n°2017-33, approuvant la démission d'un Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles,

Considérant la délibération n°2017-60, approuvant la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 31 heures,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

GRADE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	Dont temps non complet	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché territorial	A	1	0	1		
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	0		
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	0		
Rédacteur	B	1	0	1		
Adjoint administratif 2ème classe	C	1	0	1		
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	0		
Adjoint technique	C	2	2	0		
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation	C	2	2	0	1	25 h
					1	31 h
FILIERE SOCIALE						
Agent social	C	3	1	2	1	25h
Agent spécialisé principal 2ème classe écoles mat	C	2	1	1	1	25h
TOTAL		16	10	6	4	

AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIE	Effectif	Contrat	Durée
Agent de service et d'animation	C	1	CAE	35 h
Agent de service et de garderie	C	1	CDD	17.5 h
Agent d'animation	C	2	CDD	5 h
Agent de service	C	1	CDD	19 h
TOTAL		5		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le tableau des effectifs présenté. (*Délibération 2017-61*)

VOTANTS	9
Abstentions	0
Pour	9
Contre	0

8. DM Budget principal – Budget Multi-services

⇒ DM 3 Budget principal :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Compte 21318 Autres bâtiments publics	- 5 000.00 €	
Compte 21533 Réseaux cablés	- 5 000.00 €	
Compte 2031 Frais d'études		+ 2 000.00 €
Compte 202 Frais doc urbanisme		+ 8 000.00 €

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité décision modification n°3 Budget principal telle que présentée ci-dessus.

VOTANTS	9
Abstentions	0
Pour	9
Contre	0

⇒ DM 1 Budget multi-services :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Compte 21318 Autres bâtiments publics		+ 15 000.00 €
Compte 1328 Subvention d'investissement	-	+ 15 000.00 €

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité décision modification n°1 Budget multi-services telle que présentée ci-dessus.

VOTANTS	9
Abstentions	0
Pour	9
Contre	0

La séance du Conseil Municipal est levée à 22 heures 45 minutes.

Le Maire,
Michel ZOCCARATO